



LA MARNE OUVRIERE

Organe officiel de l'Union des Syndicats CGT de la Marne - Rédaction/Administration -

15, bd de la Paix - 51058 REIMS Cedex - Tél. : 03.26.88.23.04 - Directrice de la Publication : Marilyn HOMON

N° 435 Novembre 2019 CPPAP 1221 S 06066 - Imprimé par nos soins - Prix 0,50 €

Retrouvez toutes les actualités sur le site de l'UD : www.udcgt51.fr

ILS NE PEUVENT PAS TOUT INTERDIRE

Édito...

Macron et son gouvernement en campagne pour les élections municipales vont dans les territoires à la rencontre des élus ou pour participer à des débats bien orchestrés sur la future réforme des retraites.

La colère monte chez les travailleurs, les demandeurs d'emploi et les retraités, car se sont eux qui paient cash les réformes et lois, travail, fonction publique, fiscalité et retraite.

Trop c'est trop ! Le vase fini par déborder.

Par conséquent, des syndicats, en particulier la CGT, préparent une journée d'action et de grève le 5 décembre 2019 pour s'opposer aux régressions sociales.

Nous sentons que cette journée sera importante et que, par conséquent, la grève pourrait être reconduite dès le lendemain. Cela doit être décidé par les travailleurs eux-mêmes.

Si Macron pense et écrit pour le MEDEF, ainsi que pour le seul intérêt des riches, il oublie qu'il a été élu par une partie du peuple. Il est responsable de la montée des idées d'extrême droite et n'hésite d'ailleurs pas à draguer avec eux en employant des discours nauséabonds.

Par exemple, sur l'immigration, il surfe sur un terrain dangereux. Est-il normal qu'une personne ne puisse pas migrer pour des raisons économiques (pauvreté dans le pays d'origine), mais puisse venir pour seulement un intérêt économique ? (emplois disponibles) Est-il normal qu'il y ait un tri pour qu'ils accèdent aux soins ? La réponse est évidemment négative.

Les lois successives nuisent à l'intérêt collectif et individuel des salariés. Les réformes déjà appliquées ou à venir le sont toutes autant.

Celle sur les retraites est un sujet sensible, car nous sommes là sur une autre conception de la société.

Ces décideurs voudraient bien que cette colère soit invisible. C'est pourquoi les répressions physiques, comme celles contre le Secrétaire Général de l'UD CGT 93 où les interdictions de se rassembler comme le 14 novembre 2019 à Épernay, ne sont pas anodines et méritent que toute la CGT prenne des dispositions pour que ça s'arrête.

Une chose est certaine, le 5 décembre devra être une journée massive de mobilisation et de grève.

Sabine DUMENIL
Secrétaire Générale

Journée d'Action du 05 décembre 2019

Rassemblements et Manifestations dans la Marne

Châlons en Champagne :

10 h - Maison des Syndicats (1 place de Verdun)

Épernay :

10 h - Place Carnot (Devant l'ancienne Bourse du Travail)

Reims :

10 h - Maison des syndicats (15 bd de la paix)

Vitry le François :

16 h 30 - Sous les Halles

DÉPOSÉ LE 27 NOVEMBRE 2019



Sommaire

- > **Page 1 :**
 - Édito
- > **Page 2 :**
 - *Hôpital en Danger !!!*
 - *Stop à la casse de l'hôpital Public !!!*
- > **Page 3 :**
 - *Le Défenseur Syndical CGT : un militant CGT avant tout.*
 - *À vos agendas*
- > **Page 4 :**
 - *Fin du logement social public a chalons en champagne*
 - *Un plan de travail partagé*

Hôpital en danger !!!

Déclaration du syndicat CGT du CHU de Reims lors de la journée d'action du 14 novembre 2019.

Aujourd'hui, nous sommes tous ensemble mobilisés pour sauver l'hôpital public. Ici, dans la cour d'honneur du CHU de Reims et également à la manifestation nationale à Paris où des collègues et médecins sont partis ce matin pour y participer.



Depuis plus de dix ans, les réformes successives ont mené les établissements à l'agonie, conduisant à des difficultés majeures d'accès aux soins, une dégradation de leur qualité et de leur sécurité et à un épuisement des personnels hospitaliers.

L'hôpital public est asphyxié par des années de restriction budgétaire. Il faut sortir de la logique financière de la T2A, qui détruit notre mission de service public.

Les personnels, toutes catégories professionnelles confondues, ne demandent qu'à travailler dans de bonnes conditions.

Différentes colères agitent l'hôpital depuis plusieurs mois (les EHPAD, les services d'urgences pédiatriques et adultes, les services de réa, les IBODES, et autres). Les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Nous, personnels hospitaliers sommes profondément attachés à l'hôpital public.

Nous, personnels hospitaliers sommes profondément attachés à la qualité des soins.

Nous, personnels hospitaliers demandons un plan d'urgence :

- pour un renforcement significatif des moyens financiers,
- pour l'arrêt des fermetures de lits,
- pour le recrutement immédiat de personnels,
- pour la revalorisation des salaires.

Nous, personnels hospitaliers demandons de travailler dignement, afin d'être fiers de notre travail, d'avoir le temps de faire un travail de qualité, de travailler sans perdre notre santé, et d'avoir un équilibre vie privée/vie professionnelle.

Pour conclure, quelques paroles d'agents hospitaliers :

- ↳ *Tant qu'on aura des gestionnaires d'une enveloppe d'argent, ça n'ira pas !*
- ↳ *On prend soin des patients, qui prend soin de nous ?*
- ↳ *L'hôpital est malade, les personnels aussi.*

Madame DEWILDE, Directrice Générale du CHU, Monsieur ROBINET, Maire de Reims et Président du Conseil de Surveillance du CHU, Madame BUZIN, Ministre de la Santé : cette journée d'action doit vous faire prendre conscience que l'hôpital public est à bout de souffle et asphyxié. **Stop aux promesses non tenues, vous vous devez d'agir pour sauver notre système de santé et notre mission de service public pour le bien de tous. Il en va de votre responsabilité !**

Le syndicat CGT CHU Reims

STOP À LA CASSE DE L'HÔPITAL PUBLIC !!!

Dans le cadre d'un préavis de grève nationale et à l'initiative de l'intersyndicale la CGT et de FO du centre hospitalier de Châlons en Champagne, les personnels du centre hospitalier et de l'EHPAD de Châlons étaient en grève le jeudi 14 novembre 2019.

Cela pour demander :

- Des recrutements supplémentaires,
- Une revalorisation générale des salaires,
- Le renfort significatif de moyens financiers par le P.L.F.S.S avec un O.N.D.A.M à hauteur de 5 %,
- La réouverture de lits dans les services pour désengorger les urgences,
- La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers pour un départ anticiper à la retraite à taux plein
- Ect..



L'annonce de Mr le Président ce jour en déplacement à Épernay concernant les hôpitaux, risque plus de nous éblouir les yeux dans les prochains jours, que d'être efficace pour la prise en charge en toute sécurité, avec dignité des patients et des résidents.

La lutte doit continuer. La CGT a déjà déposé un préavis de grève aujourd'hui vendredi 15 novembre 2019 pour le service des urgences pour toutes ces revendications et d'autres plus spécifiques aux urgences. Une réunion de négociation aura ce lundi 18 novembre 2019. À l'issue, le personnel des urgences décidera de maintenir la grève ou pas !

P/O le syndicat CGT CH CHALONS
CALVY Sandrine

Le Défenseur Syndical CGT : un militant CGT avant tout

L'éclatement du salariat, souvent dans des entreprises de moins de 11 salariés dépourvues d'organisations syndicales et ne connaissant pas leurs droits, sont le lot quotidien de plusieurs dizaines de salariés que l'on rencontre à la permanence syndicale de Reims et dans les autres localités.



Ce qui compte :

C'est d'abord avoir conscience que tous nos repères revendicatifs pour répondre aux besoins des populations, ne feront qu'évoluer. Plusieurs questions lourdes se posent comme l'exclusion, la pauvreté, le chômage de masse et les rapports avec le droit du travail,

font en sorte d'être en recul, à l'image des lois EL KHOMRI et des ordonnances MACRON.

Dans cet éclatement du salariat, on distingue plusieurs diversités comme le développement de l'auto-entrepreneuriat, le travail à domicile avec le CESU, le portage salarial, l'ubérisation et dans cette diversité, on trouve encore des disparités importantes, selon que l'on soit une femme ou un jeune.

Le rôle des défenseurs syndicaux est bien évidemment de connaître les textes de loi et le code du travail pour ce qui est de l'essentiel, mais c'est surtout d'être en lien avec nos permanences juridiques et les conseillers des salariés.

Bien qu'il existe des conventions collectives souvent dépassées ou des accords de branches, la plupart de ces salariés sont sans statut et vivent dans la précarité. Ils subissent des conditions de travail extrêmement dégradées. Celles-ci se mesurent par des contrats courts de quelques heures par mois avec des salaires ne dépassant pas le SMIC ou des heures supplémentaires qui ne sont pas payées, quand ce n'est pas du travail non déclaré.

C'est aussi et surtout avoir une grande capacité d'écoute avec le justiciable et de prendre le temps et la mesure de leur désarroi et bien comprendre que pour eux, c'est déjà une grande démarche de « pousser » les portes de la bourse du travail, qu'ils soient salariés ou dans la précarité salariale.

Lorsque l'on rencontre ces personnes, c'est la détresse et le sentiment d'abandon qui dominent.

Les ordonnances MACRON ont éloigné les justiciables des conseils de prudhommes alors qu'ils sont dans l'urgence. Les décisions sont plus longues et moins favorables aux salariés.

Face à cette situation qui gagne du terrain et qu'aggravent les dernières dispositions gouvernementales, comme par exemple les dernières dispositions sur le chômage qui vont encore plus fragiliser les plus précaires, bien sûr, il y a la lutte, mais lorsque les militants CGT ont dit cela, ils n'ont rien réglé.

Le défenseur syndical doit avoir toutes ces questions en permanence à l'esprit afin d'éviter de s'enfermer dans les logiques de procédures et ne pas hésiter à s'opposer à la logique de destruction du patronat. Il est donc important de rester bien en lien avec les structures interprofessionnelles de la CGT.

Michel DUVAL
Défenseur Syndical CGT

A vos agendas.....

Congrès de l'Union Départementale CGT de la Marne

Jeudi 26 et Vendredi 27 mars 2020

Salle des Lanterniers à Saint-Memmie

FIN DU LOGEMENT SOCIAL PUBLIC A CHALONS EN CHAMPAGNE



Le 18 octobre 2019, les 2 collectivités (ville et CAC) de rattachement de la Renaissance Immobilière Châlonnaise et de Châlons en Champagne Habitat annonçaient leurs décisions et sans aucune concertation de fusionner les 2 principaux organismes logeurs du bassin châlonnais pour n'en faire plus qu'un au 1er janvier 2021 et ainsi être en conformité avec la loi Elan (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) pour atteindre 12 000 logements.

Cette fusion n'est pas que politique, elle est également financière puisque la ville de Châlons en Champagne et la Communauté d'Agglomération Châlonnaise sont actionnaires de la RIC à hauteur de 66 %. C'est donc bien aussi cette raison qui a poussé les décideurs politiques des 2 collectivités à transférer le patrimoine et les personnels de CCH vers la RIC avec toutes les difficultés que cela va engendrer pour les locataires (qu'ils appellent clients) et pour les personnels :

- ↪ Différence de niveau des loyers
- ↪ Une organisation des services et de travail différent
- ↪ 3 statuts différents (OPH, FPT, SA HLM)
- ↪ 2 conventions collectives différentes + les accords d'entreprises

Aussitôt cette annonce, la CGT CCH a pris diverses initiatives pour ne pas rester spectateur de cette fusion mais être un acteur, aussi modeste soit-il, dans les intérêts des salariés des 2 entreprises.

Le 5 novembre, une réunion de la Commission Exécutive CGT de Châlons en Champagne Habitat s'est tenu avec une prise de contact avec le secrétaire du CSE de la RIC.

Le 6 novembre, mise en place de l'inter-syndicale CGT et FO CCH (aucune organisation syndicale à la RIC).

Le 7 novembre rencontre de l'inter-syndicale CCH avec les élus des CSE de la RIC et de CCH.

Le 8 novembre demande d'audience de l'inter-syndicale CCH auprès du Président de la CAC et du maire de Châlons.

Le 15 novembre, la CGT prend un 1^{er} contact avec le cabinet d'expertise ALTER et l'inter-syndicale CCH est reçue à la mairie, sur toutes les questions posées, seule 2 auront une réponse concernant la motivation de cette fusion de CCH vers la RIC.

Les 8 agents de la FPT de CCH seront, avec leur accord, mis à disposition de la nouvelle entreprise ou bien intégreront la CAC.

Il est d'ors et déjà prévu une réunion d'information syndicale auprès des personnels de CCH le **2 décembre prochain**.

En tout état de cause cette décision politico-économique entérine bien la fin du logement social public sur notre bassin de vie et d'emploi. Même si nous ne lisons pas dans le marc de café, il est fort à parier que l'acte 2 de cette loi Elan, car il y aura un acte 2 pour être au-delà des 12 000 logements, que le groupe "Action Logement" (dont le maire de Châlons en est un éminent salarié) pointe le bout de son nez pour rentrer dans le capital de cette nouvelle SA HLM Châlonnaise.

Affaire à suivre.

Pour le syndicat CGT CCH
Daniel GARDA

UN PLAN DE TRAVAIL PARTAGÉ

Le soir du 05 décembre, nous devons être en capacité de mesurer notre degré de mobilisation.

Nous appelons les syndicats et les élus CGT à répondre à leur Union Locale, à l'Union Départementale à travers le questionnaire envoyé, ceci pour



analyser et prévenir la reconduction de la grève.

En attendant toutes et tous à la rencontre des salariés. Organisons des organisations d'Assemblées Générales dans les entreprises et les services et disons-nous : **on va gagner !!!**